

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5276

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout,
M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,
M. Taupiac et M. Warsmann

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, après la seconde occurrence du mot :

« élevage »,

insérer les mots :

« de soutenir le développement de l'élevage en pâturage, et de garantir les moyens de sa protection ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à soutenir l'élevage en pâturage. Ce mode d'élevage, respectueux de l'environnement, présente également des bénéfices sur le bien-être animal et joue un rôle déterminant d'aménagement dans la ruralité.

Les auteurs de ce sous-amendement appellent notamment à :

- ouvrir le champ des espèces admises au pâturage, pour y inclure les caprins, les lamas et les alpagas;

- Mieux protéger le bétails et donc d'améliorer la lutte contre la prédation des loups, en renforçant les lieutenants de louverie et en généralisant les brigades loups.